

ASSEMBLEE NATIONALE16 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 583

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 65

A la fin du II de cet article, après les mots :

« jusqu'à cette »,

supprimer le mot :

« même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.